

Sept-Îles, le 30 novembre 2007

## CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ministère des Ressources naturelles  
et de la Faune  
Direction des titres miniers  
880, chemin Ste-Foy, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610 09 01 0560401  
400452040

Objet : Exploitation d'une sablière

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 17 octobre 2007, reçue le 22 octobre 2007 et complétée le 29 novembre 2007, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière comportant des activités de chargement direct.

L'exploitation se fera au-dessus de la nappe phréatique, sur une superficie totale de 32 044 mètres carrés, comprenant 2 aires (C : 5 676 mètres carrés et D : 26 368 mètres carrés). La quantité totale à extraire est évaluée à 100 000 tonnes métriques.

Les travaux seront réalisés sur le territoire non organisé, canton de Normanville, municipalité de Fermont, MRC de Caniapiscau, aux coordonnées centrales UTM (Nad 83) suivantes et situées entre les 2 aires : 618 450 mE ; 5 856 570 mN, zone 19.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 17 octobre 2007 et signée par André Ouellet, ing., concernant une demande de certificat d'autorisation sur le projet et à laquelle étaient annexés :

## CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610 09 01 0560401  
400452040

Le 30 novembre 2007

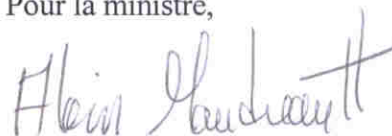
- le formulaire intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière* », signé par André Ouellet, ing., le 17 octobre 2007;
  - le plan de réhabilitation de la sablière (site 23B14-020);
  - le plan intitulé « *Demande de permis d'intervention – protection cours d'eau – gravières* », daté du 5 octobre 2007 et signé (confirmé) par André Ouellet, ing., le 17 octobre 2007.
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 22 novembre 2007, concernant des informations supplémentaires sur le projet et auquel étaient annexés :
- la lettre datée du 21 novembre 2007 et signée par Marie Bernard, décrivant les réponses à la correspondance du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs datée du 20 novembre 2007;
  - le plan intitulé « Site 23B14-020 – CA 2 aires », daté du 21 novembre 2007 et indiquant les coordonnées géographiques centrales.
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 21 novembre 2007 et concernant des précisions sur le projet.
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 29 novembre 2007 et concernant des précisions sur le projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Alain Gaudreault  
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord

AG/XH/hj